



Syndicat Mixte
Rivière Drôme
& ses affluents

DOCUMENT AFFICHE LE

12 fév. 2021

SYNDICAT MIXTE
DE LA RIVIERE DRÔME
ET DE SES AFFLUENTS

PREFECTURE DE VALENCE
Date de réception de l'AR: 12/02/2021
026-252601307-20210203-DEL_2021_01-DE

Nombre de membres en exercice : 31
Nombre de membres présents : 23
Quorum du vote : 16
Nombre de membres votants : 23
Date de convocation : 20/01/2021

**DELIBERATION N°1
DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 03 FEVRIER 2021**

INTERET COMMUN

L'an deux mil vingt et un, le trois février à dix-huit heures, un Comité syndical s'est réuni à Allex, sous la présidence de Gérard CROZIER.

Etaient présents :

Conseil Départemental : Mmes Martine CHARMET, Muriel PARET ; M. Jacques LADEGAILLERIE

Communauté de communes du Crestois, Pays de Saillans, Cœur de Drôme : Mmes Agnès FOUILLEUX, Hélène PELAEZ-BACHELIER ; MM. Christophe LEMERCIER, Franck MONGE, Jean-Pierre POINT, Jean-Philippe ROCHE, Frédéric TRON

Communauté des communes du Diois : Mmes Christine AUGANGE, Dominique VINAY ; MM. Pascal BAUDIN, Jean-Luc DUPAIGNE, Gérard PERDRIX

Autres élus présents : Mme Catherine PELLINI, M. Alain BONNARD

Communauté de communes du Val de Drôme : Mme Régine CHALEAT ; MM. Robert ARNAUD, Philippe CHAVE, Gilbert CHAREYRON, Gérard CROZIER, Francis FAYARD, Jean-Marc PEYRET, Cyrille VALLON

CLE du SAGE Drôme : M. Pierre LESPETS, Président (invité permanent)

Etaient excusés :

Conseil Départemental : Mmes Catherine AUTAJON, Patricia BRUNEL-MAILLET

Communauté de communes du Crestois, Pays de Saillans, Cœur de Drôme : M. Jacques BONNET

Communauté des communes du Diois : Mme Anne-Line GUIRONNET

Communauté de communes du Val de Drôme : MM. Claude AURIAS, René ESTEOULLE, David GARAYT, Jean SERRET

OBJET : GUIDE DU TEMPS DE TRAVAIL

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi du 6 août 2019 relative à la transformation de la fonction publique,

Vu l'avis favorable du comité technique du centre de gestion de la Drôme du 17 décembre,

Considérant la nécessité de remettre à plat et d'écrire les règles communes d'organisation du temps de travail dans un document unique au sein du SMRD,

Monsieur le Président expose les principales mesures prévues dans le guide en matière de :

- Temps de travail
- Jours d'aménagement et de réduction du temps de travail
- Congés annuels
- Jours de fractionnement,
- Autorisations spéciales d'absence
- Temps partiel
- Télétravail et le compte épargne temps

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'UNANIMITE :

- APPROUVE le guide du temps de travail joint,
- CHARGE le Président des formalités nécessaires à l'application de cette délibération.

SYNDICAT MIXTE DE LA RIVIERE
DROME ET DE SES AFFLUENTS

Le Président du SMRD,
Gérard CROZIER

SYNDICAT MIXTE DE LA RIVIERE DROME ET SES AFFLUENTS

1 Place de la République, 26340 SAILLANS, Tél. 04.75.21.85.23 / courriel : info@smrd.org